



## Menacer de plainte pour vente de contrefaçon sans preuve

Par **Coquillette**, le **07/01/2012** à **14:53**

Bonjour,

Donc je vend sur Priceminister, Ebay et sur leboncoin.

J'ai vendu un tee shirt à une personne qui m'accuse de contrefaçon sur la base que la matière du tee shirt de la marque Abercrombie, n'est pas identique à celui qu'elle m'a acheté le 20 décembre 2011 (Dont elle était satisfaite). Donc elle me menace de contacter les douanes, pour vente de contrefaçons ! Je lui répond que ce n'est pas des contrefaçons et que j'ai des factures, factures que je propose de lui envoyer afin de clôturer le problème. Pas de réponse...

Je lui dis qu'à partir du numéro qu'il y'a sur l'étiquette, elle peut faire une recherche sur le site online et ainsi voir qu'il est original. Pas de réponse...

Je lui propose de me renvoyer le tee shirt et je lui rembourse tout. Pas de réponse...

Alors, qu'est ce que j'encours? sachant que j'ai toujours eu d'éval positive partout. Mes articles que ce soit Abercrombie, Naf Naf, Elle etc... sont des vrais et j'ai les factures des divers magasins.

Puis je à mon tour porté plainte?

J'achète toujours par coup de coeur, car souvent je n'en ai pas l'utilité.

Chaque année, je vend donc ce que je n'ai pas porté ou donné (Je garde les étiquette car je me sers parfois pour faire des cadeaux). Je vend aussi des cadeaux qu'on nous a offert (à mon mari, ma fille, mon bébé ou moi).

En gros je vend tout.(Homme, femme, fille, bébé & Déco- Neuf et occaz)

Est ce interdit?

Merci pour votre aide.

Cdlt

Par **chaber**, le **07/01/2012** à **19:13**

bonjour

[citation] Chaque année, je vend donc ce que je n'ai pas porté ou donné(Je garde les étiquette car je me sers parfois pour faire des cadeaux)[/citation]  
si vous faites collection d'étiquettes comment voulez-vous prouver que vous vendez des objets de marque

Par **alterego**, le **07/01/2012** à **19:40**

Bonjour,

Ce qui est interdit c'est d'avoir le trouillomètre à zéro parce que **ON** a dit que....

Si vous êtes de bonne foi, que vous êtes certaine de l'origine et de l'authenticité des articles que vous revendez, qu'avez vous à craindre de pareilles acheteuses et surtout des Douanes ?

Tout au plus une bonne "gastro" à la rigueur... et encore parce que vous l'aurez bien voulu.

Cordialement

Par **Coquillette**, le **07/01/2012** à **23:14**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses.

@Chaber, je garde les étiquettes sur les vêtements pour qu'ils restent neuf. Je retire l'étiquette que si je décide de porter le vêtement. Donc quand je le vend il est neuf!( Désolé, je me suis mal exprimé).

@alterego, oui la trouillomètre :) !!! En faite, je suis d'un naturelle stressé et très respectueuse des lois. Mon mari m'a dit pareil mais je voulais en avoir le cœur net. Mais j'ai tout de même frôlé l'ulcère hier.

Merci beaucoup pour vos réponses rapides.

Par **alterego**, le **08/01/2012 à 10:09**

Bonjour

Vous avez fait ce qu'il fallait. L'absence de réponse de votre acheteur joue en votre faveur.

Même si il vous répondait, en tant qu'ebayeuse, vous devez savoir que certains acheteurs usent de ce stratagème pour se faire rembourser l'objet acheté qu'ils ne restituent jamais. L'arnaqueur n'est pas le vendeur mais le prétendu arnaqué.

Conservez bien les factures de vos achats même si une facture ne prouve pas que l'article que vous avez vous-même acheté ne soit pas une contrefaçon.

Même les marques, grandes comprises, trichent. Composition et qualité de l'article, couture, logo légèrement différent etc..., généralement destinés à la grande distribution, aux soldeurs, aux braderies et j'en passe.

Et surtout, pas d'ulcère !

Cordialement

Par **Coquillette**, le **08/01/2012 à 14:17**

Merci !

J'ai reçu un nouveau message.  
Je vous tiendrais informé de l'évolution.

#### **Acheteuse**

les deux tshirt on ete 5reconnue comme contrefait vous allez avoir des nouvelle des douanes je vais validé la transaction et vous noté en consequent preciminister sera egalelement contacté.

#### **Ma réponse**

Bonjour, Pas de soucis je les attend. Par contre, vous comprendrez bien que moi en retour, je serais dans mon droit de porter plainte pour diffamation et accusation mensongère. Je suis dans mon droit, j'ai des factures de chez abercrombie, j'ai le numéro de suivi sur le site en ligne avec le descriptif de toute ma commande. J'ai les photo de tout mes articles, Merci de bien garder l'étiquette pour l'identification.

J'ai tenté d'être conciliante avec vous mais bon je pense que vous êtes en recherche de problème. Merci de me communiquer le service qui à identifié mes articles comme contrefait que je puisse rentré en contact avec eux. Dans l'attente des douanes, je donnerais suite en portant également plainte à mon tour.

Bon dimanche !

Cdlit

Par **alterego**, le **08/01/2012** à **16:29**

**Vous achetez bien directement aux sociétés que vous citez (Abercrombie, Naf Naf etc...) ou à des intermédiaires ?**

Les adresses et numéros Siret mentionnés sur les bons de commandes, factures etc... sont bien ceux que l'on peut lire sur [www.societe.com](http://www.societe.com) ?

Si ils étaient différents vous pourriez toujours interroger les sièges des sociétés répertoriées sur le site ci-dessus, qui elles ne sont pas bidons.

L'acheteur persistant à répéter ses menaces au lieu d'accepter le dialogue, de donner suite à la proposition que vous lui aviez faite, on peut penser qu'il est de mauvaise foi.

Ne menacez pas de déposer plainte à votre tour, ça n'impressionne guère plus personne. Aujourd'hui la majorité des gens dépose plainte comme elle va aux toilettes... ça la soulage, ça la rassure. Il est à la mode d'être victime de tout et de rien et comme il faut suivre la mode...

En revanche, vous pouvez être fixée, c'est aussi votre intérêt, en interrogeant vous-même la DGCCRF d'Orléans ou une antenne près de chez vous si y a. Montrez un vêtement.

Pour vous documenter

<http://www.aladom.fr/organisme/direction-regionale-de-la-concurrence-de-la-consommation-et-de-la-repression-des-fraudes-et-unite-departementale-du-loiret-7fi.html>

Site national

[http://www.bercy.gouv.fr/directions\\_services/dgccrf/concurrence/contrefacons/index.htm](http://www.bercy.gouv.fr/directions_services/dgccrf/concurrence/contrefacons/index.htm)

Cordialement

Par **Coquillet**, le **08/01/2012** à **16:44**

Merci pour cette précision.

Oui, j'achète sur le site officiel d'Abercrombie. Je me fais livré soit aux usa pour avoir moins de frais quand j'ai de la famille qui vient en France, il me rapporte mon colis.

Pour les autres marques, c'est direct dans les magasins en ville.  
sauf, la marque Esprit que j'achète sur le site officiel en ligne et pour la Déco sur Madeindesign.

J'ai toutes les factures consultables sur le site Abercrombie. et même en tapant le numéro de commande sans passer par le compte acheteur, on a l'aperçu de toute la commande ainsi que le transporteur(Fedex home delivery) et le numéro de suivi. J'ai proposé cela à

l'acheteuse mais rien pas de réponse.

Je sais que ces articles sont originaux, sinon je devrais accuser le site de m'avoir vendu du faux? Chose que je pense inconcevable.

Par **Coquillet**, le **09/01/2012 à 14:23**

Bonjour,

Je vous tiens informé.

L'acheteur fait des recherches sur ma vie.

A essayé de consulté ma page perso Fcb.

M'a envoyé un message me faisant comprendre qu'il sait qui je suis.

Et en rigole !

Je pense que je vais porté plainte.

Qu'en pensez vous?

Cdlt